



Enquête de satisfaction : votre avis compte !

Chaque année, GrandLyon Habitat interroge ses locataires pour évaluer leur satisfaction sur la qualité des prestations de services (la relation client, le logement, les parties communes, la vie dans le quartier, la communication et l'information...).

À partir du 27 septembre 2021, un panel de 2 400 locataires sera invité à participer à cette enquête, de façon anonyme*. C'est la société **Aviso Conseil** qui réalisera les entretiens par téléphone (10 minutes maximum).

Nous remercions par avance tous les locataires qui prendront le temps de répondre.

Votre avis est important pour nous aider à améliorer votre quotidien.

Les résultats seront communiqués dans une prochaine lettre Entre Nous et disponibles aussi sur notre site internet.

GrandLyon habitat a obtenu la certification ISO 50001

La certification ISO 50001 atteste de la volonté de GrandLyon Habitat d'aller encore plus loin dans ses actions en faveur de la préservation du climat et pour la maîtrise des charges de ses locataires. Elle garantit une gestion énergétique responsable et maîtrisée.



GrandLyon Habitat s'est donné notamment pour objectifs la **réduction de près de 30 % de la consommation d'énergie en chauffage collectif** sur son patrimoine d'ici à 2030 et l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Les locataires peuvent contribuer à cette dynamique de réduction des consommations d'énergie grâce à des gestes simples. Exemples : débrancher les appareils électriques en veille ou éteindre la lumière dans les pièces non occupées.



Des appartements à vendre à Lyon 8^e en location -accession

GrandLyon Habitat propose la vente de 17 logements en location - accession (PSLA) au sein de la résidence **En Scène** à Lyon 8^e. Il s'agit d'appartements à prix accessibles, confortables et économes en énergie, allant du T2 au T5.

Retrouvez toutes les informations sur ce programme, ainsi que sur le dispositif de location-accession, dans la lettre 100 % Immo et au dos de la lettre Entre Nous du mois de septembre.



Votre chauffage

Le chauffage collectif sera remis en marche à partir du 4 octobre. Ceci, même si les températures sont clémentes, car les nuits peuvent être plus fraîches à cette période.

Cette remise en route nécessitera peut-être un délai de quelques jours avant que les équipements n'atteignent leur pleine capacité de chauffe et que vous n'en ressentiez les effets.

La température de l'eau circulant dans vos radiateurs suit les variations de la température extérieure. **Il est possible que votre radiateur reste froid si la température extérieure est supérieure à 19 °C.**

*Conformément à la législation relative à la protection des données de la loi Informatique et libertés et du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données qui vous concernent. Pour ce faire, rendez-vous www.grandlyonhabitat.fr, onglet « Données personnelles ».

Vous disposez également du droit de vous opposer gratuitement au traitement de ces données. Il vous suffira de le préciser à la société AVISO mandatée par GrandLyon Habitat pour la réalisation de cette enquête.





Les avantages de la location-accession (PSLA)

« J'ai entendu parler du dispositif de location-accession proposé par GrandLyon Habitat au sein de la résidence En Scène à Lyon 8^e. Quels sont les avantages de ce dispositif ? »

Anna, locataire à Lyon 8^e.

Le Prêt Social de Location-Accession (PSLA) est un dispositif d'accession sociale à la propriété. Il présente plusieurs avantages :

- La période de transition entre la signature du contrat de location-accession (entrée dans les lieux) et la levée d'option d'achat (achat du logement) permet de tester le statut de propriétaire, de s'assurer que le projet immobilier convient en tout point, notamment sur l'aspect financier, à l'acquéreur, qui pourra confirmer ou non sa volonté d'acheter le logement,
- Les garanties rachat et relogement (sous conditions de ressources) permettent de sécuriser le parcours du candidat locataire-accédant en cas de problème,
- Les prix de vente des logements dans le cadre du PSLA sont inférieurs à ceux du marché,
- Les acquéreurs ne payent pas de taxe foncière pendant 15 ans.

Vous souhaitez nous parler de vous... ou de nous ? GRANDLYON HABITAT – « Paroles de locataires » - Direction de la communication – 2, place de Francfort – CS 13754 – 69444 Cedex 03 – com@grandlyonhabitat.fr

★ Zoom Sur ...

Prévention incendie : on fait le point

Pour que la majorité des incendies soit évitée, il suffit d'observer quelques règles de prudence à la maison.

De bonnes habitudes à prendre

- **Ne pas laisser** les appareils électriques en veille
- **Ne pas surcharger** les prises électriques
- **Éteindre complètement** les cigarettes
- **Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants** (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison)
- **Ne pas laisser** de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance
- **Éloigner** les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

Réagir efficacement en cas d'incendie

- Si l'incendie est chez vous : tous les occupants doivent sortir du logement pour éviter les risques d'intoxication par les fumées. Fermez la porte de la pièce en feu, puis celle de la porte d'entrée en partant et appelez les pompiers,
 - Si l'incendie est au-dessous de chez vous ou sur votre palier : restez chez vous. Fermez votre porte d'entrée et appelez les pompiers. Manifestez-vous à la fenêtre,
 - Si l'incendie est au-dessus : sortez par l'issue la plus proche.

Numéro des pompiers : 18 ou 112



Après

☘ Le geste vert...

Comment fabriquer son adoucissant maison ?

Très économique, simple à réaliser et naturelle, voici une recette d'adoucissant qui va assouplir et parfumer votre linge.

Pour environ 1 litre d'adoucissant naturel :

- **Du vinaigre blanc 30 cl** - Le vinaigre blanc est anticalcaire : il adoucit l'eau et donc le linge. De plus, il a des vertus antiseptiques (il détruit les bactéries). Une fois les textiles secs, le vinaigre ne laisse pas d'odeur.
- **De l'eau 60 cl** - Mélangez le vinaigre à l'eau pour qu'il soit moins concentré.
- **Des plantes ou herbes aromatiques 1 ou 2 branches** - Vous pouvez ajouter des plantes pour parfumer votre adoucissant (lavande, thym...).

Versez le tout dans une bouteille et laissez reposer 24 heures. Secouez la bouteille avant chaque utilisation. Pour une machine, comptez environ 50 ml d'adoucissant.

